



CONDITIONS GÉNÉRALES INSCRIPTIONS ET RÉDUCTIONS ACCORDÉES

- Le tarif « couple » est accordé aux personnes vivant en couple à la même adresse postale.
- Le tarif de « membre en congé » (CHF 60.-/ année) est accordé aux personnes dans l'impossibilité de jouer (blessure, maladie ou absence), pendant une saison. Le statut de « membre en congé » permet de revenir au statut de « membre en activité » sans devoir payer à nouveau la finance d'entrée.
- Le tarif « junior parent membre » est accordé à un junior dont le père ou la mère est déjà membre du club.
- La finance d'entrée « famille » est plafonnée à CHF 400.-.
- Pour toute inscription à partir du 1^{er} juillet, une réduction de 15% par mois est accordée (15% si inscription en juillet, 30% si inscription en août, etc.) sur le montant de la cotisation. Aucun rabais n'est accordé sur la finance d'entrée.
- Aucune remise n'est accordée aux membres quittant le club en cours de saison, sauf éventuellement sur présentation d'un certificat médical.
- Les résiliations s'annoncent par écrit avant **le 31 décembre de l'année en cours** pour l'année suivante.
- La réservation d'un court est possible dès que la cotisation et la finance d'entrée sont payées.
- En tant que membre en activité, il est possible de réserver une heure avec une personne non-membre (invité non-membre). Chaque membre reçoit chaque année deux invitations, permettant de jouer gratuitement avec une personne non-membre (invité non-membre). Les invitations supplémentaires sont ensuite comptabilisées directement par le système (et facturées deux fois par année) au prix de 20.- de l'heure.
- Les réservations sont possibles pour le jour-même et les 9 jours suivants.
- Un maximum de 2 réservations simultanées est accordé.
- Il n'est pas possible de réserver 2 heures consécutives.
- Les juniors ne peuvent pas réserver de courts en semaine entre 12h et 14h et dès 18h, à part s'ils jouent avec un adulte membre du club.

Lien sur notre site concernant les tarifs : [ici](#)

Lien sur notre site concernant les réservations : [ici](#)

Mars 2025